

Le Contrôle des Règles de Construction des logements neufs



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

• Aération et ventilation dans l'habitat neuf (historique) :

<i>Ordonnance de Paris 1906</i>	<i>1^{er} RSDT 01/04/1937</i>	<i>Décret du 22/10/1955</i>	<i>Arrêté du 14/11/1958</i>	<i>Arrêté du 22/10/1969</i>	<i>Arrêté du 24/03/1982</i>	<i>Arrêté du 28/10/1983</i>
Début du XX ^{ème} siècle	Années 30	Années 50		Années 70	Années 80	
Aération par pièce ponctuelle Rôle central de la cheminée et des défauts naturels d'étanchéité (aléatoire) 1 ^{er} concept d'intégration des principes de ventilation dans l'architecture		Aération par pièce ponctuelle notion de permanent Aération par pièces séparées. Aération permanente si fenêtre étanche ou si baies sur même façade. Ventilation naturelle des pièces techniques. Grilles d'aération hautes et basses, syst. conduits		Aération (ventilation) par balayage générale et permanente Ventilation générale / toutes pièces par balayage Naturel, conduit shunt, mécanique fixe les débits à extraire par type de lgt et nbre de pièces principales modulation des débits de renouvellement d'air		

• Aération des bâtiments autres que d'habitation (historique) :

<i>Arrêté du 01/04/1937</i>	<i>Circulaire du 09/08/1978</i>	<i>Loi du 12/06/1893</i>	<i>Décret du 10/07/1913</i>
1 ^{er} RSDT	Le règlement sanitaire départemental pris par arrêté préfectoral sur la base du RSDT (Règlement sanitaire départemental type)	Le code du travail	Le code du travail
Aération par pièce d'habitation par ouvrants (Surface minimum) Impose aux préfets de l'adapter aux Départements (RSD)	Exigences RSDT issues de la circulaire (minimum) – Titre III, articles 62 à 66 : - se référer au règlement sanitaire du département	1 ^{ère} règles de salubrité applicables aux locaux de travail	Disposition du décret du 10/03/1894 + art. 6 « évacuation gazs incomodes, insalubres ou toxiques L'air des ateliers sera renouvelé...nécessaire à la bonne santé des ouvriers » Exigences relatives entre autres à l'aération, la ventilation et l'assainissement des locaux de travail – Art. R.4222-4 à R. 4222-6 - Art. R.4222-10 à R. 4222-17

=> personnes non salariées des bâtiments considérées

=> les salariés des bâtiments considérées

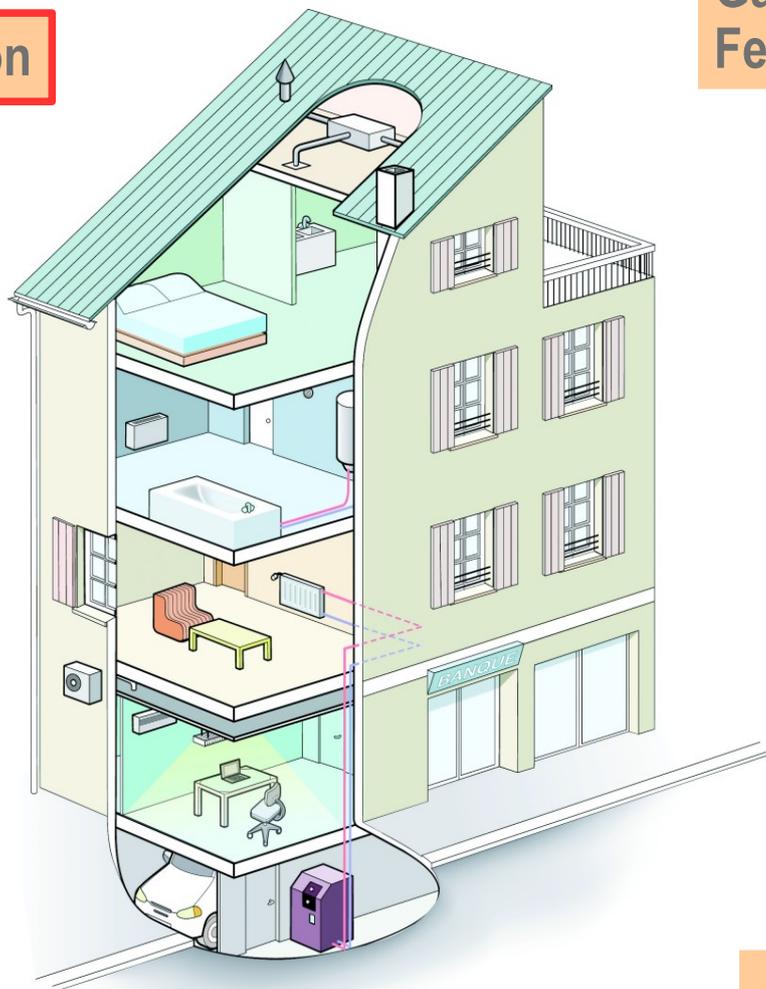
Pour tout savoir sur la ventilation et sur la Qualité de l'Air Intérieur :
<https://www.batiment-ventilation.fr>

Pourquoi ?

- Garantir un niveau minimal de qualité de la construction dans des champs essentiels
- Éviter la concurrence déloyale dans le secteur de la construction
- Faire une analyse critique des exigences réglementaires

Les modalités

- Bâtiments neufs et parties nouvelles de bâtiments
- Pendant les travaux et jusqu'à 6 ans après leur achèvement



Aération

Garde-corps
Fenêtres basses

Acoustique

Passage du
brancard

Sécurité incendie

Thermique

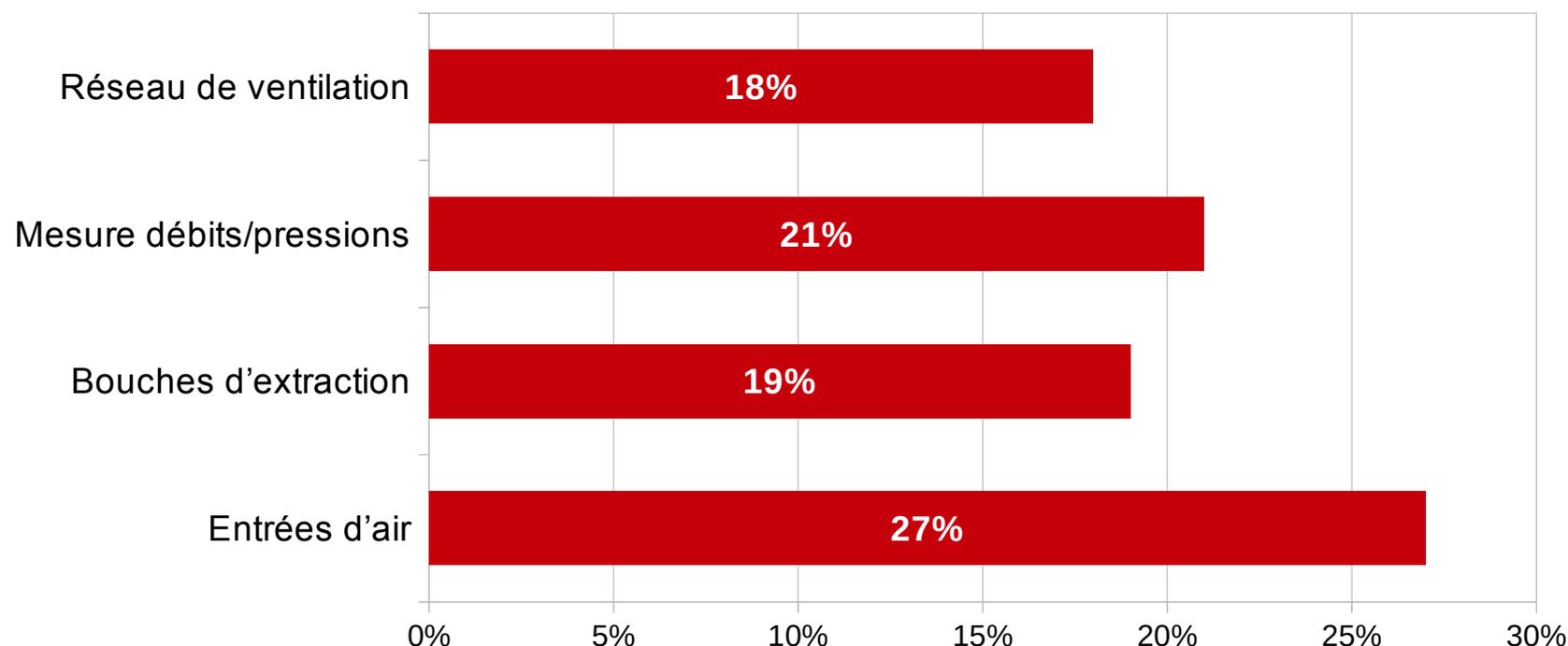
Parasismique

Accessibilité

Aération/Ventilation Éléments contrôlés :

- Installation et emplacement des entrées d'air et bouches d'extraction
- Non obturation des entrées d'air et bouches d'extraction
- Débits d'extraction
- Détalonnages des portes
- Raccordement au groupe VMC
- Indépendance de l'alimentation électrique du groupe VMC (extraction des fumées en cas d'incendie) + présence d'un témoin de bon fonctionnement

Campagnes 2011 à 2018 en Région Grand Est : Taux de non-conformité



→ **Près d'une opération sur deux présentait au moins une non-conformité en ventilation/aération**

De 2011 à 2018, 253 opérations ont été contrôlées sur la rubrique « Aération », soit 6129 logements (logements collectifs et maisons individuelles confondus) et 31 opérations par an en moyenne. Contrôle de quelques logements par opération.



Bouche d'extraction ?



Localisation des entrées d'air ...





→ Mise en œuvre à revoir ...



Sèche-linge raccordé sur circuit d'extraction

→ **Comportements à revoir ...**

Merci de votre attention

Pour tout savoir sur la ventilation
Qualité de l'Air Intérieur :
<https://www.batiment-ventilation.fr>



la

Contacts

DREAL :

Célia BOYER – celia.boyer@developpement-durable.gouv.fr
03 88 13 07 37



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – Ministère de la Cohésion des Territoires